



N° 011

MARS
2023

LA LETTRE de Féricy



UN PRINTEMPS ET UN ÉTÉ FESTIFS

**DES ASSOCIATIONS DYNAMIQUES ET INVENTIVES
VENEZ PROFITER DES NOMBREUSES ACTIVITÉS PROPOSÉES**

LE FESTIVAL AU COIN DES RUES REVIENT !

À VOS AGENDAS

L'ÉDITO

Chères Fériciennes, Chers Fériciens,

Quel moment agréable de pouvoir enfin nous rencontrer lors de cette cérémonie des vœux ! Encore merci à toutes celles et ceux qui ont pris la peine de se déplacer et d'échanger avec les élus du conseil municipal. Et ceci, dans une ambiance musicale autour de quelques morceaux cultes proposés par l'orchestre des conservatoires de Vaux le Pénil et de Melun. Je remercie chaleureusement cette formation qui a eu l'extrême gentillesse de venir se produire à Féricy.

2023 s'ouvre à nous sereinement, les dossiers prioritaires sont lancés, nous allons pouvoir suivre leur évolution durant ces trois prochaines années.

Comme chaque année, le premier trimestre est à l'heure de la préparation du budget de 2023.

Plusieurs milliers d'euros seront nécessaires pour tenter de contenir l'inflation. Coté investissement, nos projets sont réajustés et coté fonctionnement nous essayons de maintenir au mieux le niveau du service rendu aux fériciens. Nous surveillons de très près les dépenses contraintes d'énergie des bâtiments : la mairie, l'école, les salles communales, etc. Une vigilance du côté de la restauration scolaire est aussi d'actualité, la pression tarifaire des fournisseurs de repas est très prégnante, mais à l'impossible nul n'est tenu ! Nous sommes malheureusement contraints de répercuter une partie de ces augmentations sur le ticket repas.

2023 constitue une année charnière, nous sommes à mi-mandat et la mise en réalisation de nos projets débute : le remplacement de l'éclairage public ou encore la mise en place de la vidéo protection.

Dernier point sur les travaux, et non des moindres, le dépôt

du dossier de subvention auprès de l'état, de la région et du département pour la réalisation de la cantine scolaire a été réalisé dès janvier. Nous attendons avec impatience les conclusions des commissions d'attribution, elles conditionnent bien évidemment la réalisation de ce projet ambitieux.

Cette année encore, l'équipe d'animation et nos associations nous proposent un calendrier de festivités et de rendez-vous à ne pas manquer ! Encore des occasions de nous retrouver en toute convivialité.

Du nouveau dans le Parc du Domaine : avec le concours de la Fédération de Chasse de Seine et Marne nous avons planté pas moins de vingt-cinq pommiers en présence des élèves de l'école primaire de Féricy. Notre verger communal sort de terre, nous vous donnons rendez-vous lors de la prochaine édition de la fête de la pomme pour son inauguration.

Bientôt l'ouverture de la chasse aux déchets pour maintenir notre cadre de vie agréable le samedi 1^{er} avril et aussi, notre activité préférée, la chasse ... aux œufs bien sûr ! Donc rendez-vous petits et grands dans le domaine de la salle le dimanche 9 avril entre 10h et 12h ! A vos paniers et à vos bottes !

Jean-Luc Germain
Maire de Féricy



VIE MUNICIPALE

Licence IV : Une nouvelle compétence pour la commune

Une de nos ambitions pour la commune est le maintien du lien social, mais aussi de mettre toutes les conditions nécessaires au développement socio-économique de notre village ! Projet ambitieux pour une commune rurale de moins de 1000 habitants au cœur d'un carrefour économique en pleine expansion, l'attractivité de la commune de Machault, celle du Châtelet-en-Brie avec son projet « cœur de ville » ou encore de notre communauté de communes voisine ne doit

pas être un frein au maintien de la vie de notre village, c'est un véritable enjeu, un défi pour Féricy ! Fort de ce constat, la municipalité a saisi l'opportunité de se doter d'une licence IV. En septembre dernier, l'association Féricy Culture Loisirs a sollicité le conseil municipal pour proposer un projet d'exploitation. Cette collaboration permettra nous l'espérons, de créer un projet pérenne et durable pour notre village.

FINANCES

La section de fonctionnement comment ça marche ?

FONCTIONNEMENT		BUDGET COMMUNAL	BUDGET FAMILIAL
	RECETTES	Impôts locaux, dotations de l'Etat, recette des services	Revenus, salaires, allocations...
	DÉPENSES	Frais liés aux activités des services, frais de personnel, intérêts d'emprunts, entretien et maintenance des biens mobiliers et immobiliers...	Impôts, loyer, assurances, emprunts, alimentation, habillement, loisirs...

Comme pour un ménage, pour investir, il faut avoir de l'épargne. Celle-ci se constitue avec les excédents de fonctionnement au

fil des ans. Il est donc indispensable de générer un excédent de fonctionnement suffisant pour envisager des investissements.

QUELS ONT ÉTÉ LES INVESTISSEMENTS EN 2022 ?

EGLISE :

Début des travaux de réfection de la toiture de l'église Sainte Osmane

SCOLAIRE :

Achat d'une parcelle pour agrandir la cour de récréation
Restaurant scolaire : étude de faisabilité pour la chaufferie, cahier des charges réalisé pour le lancement de l'appel d'offre concernant la construction (en attente des accords de subvention avant le lancement des travaux)

MAIRIE/AGENCE POSTALE COMMUNALE :

Création d'une place de retournement devant la mairie/APC
Création d'allées pour l'accès entre la salle de la source et la mairie et entre la mairie et le portail route de Barbeau
Création d'un éclairage entre la mairie et le portail route de Barbeau
Mise en place de bandes rugueuses et de clous pododactile sur la rampe d'accès PMR
Reprise partielle des gouttières de la Grande Bâtisse
Aménagement de la salle de vidéoprotection
Aménagement de la salle d'archives

SALLE DE LA SOURCE :

Création d'un parking, Pose d'un rideau phonique

CADRE DE VIE :

Poursuite de la réfection du mur d'enceinte du Domaine réalisée par les bénévoles
Réfection des grilles de la source Sainte Osmane
Réparation de la pilasse de l'entrée du cimetière
Pose d'un défibrillateur à la Salle des Fêtes

SERVICE PUBLIC :

Mise en place de bornes Wifi dans les locaux de la mairie/APC
Traversée de chaussée pour amener la fibre à l'atelier technique
Achat d'un nouveau camion benne

Viabilisation de terrains à bâtir route de Barbeau
Travail préparatoire : appel à architecte et géomètre, études de sol



I QUELS SONT LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS POUR 2023 ?

EGLISE :

Poursuite des travaux de réfection de la toiture de l'église Sainte Osmane

SCOLAIRE :

Amorce des travaux concernant la création du restaurant scolaire (si obtention des subventions)

Remplacement des volets de l'étage à l'école

Réfection des sanitaires

MAIRIE/AGENCE POSTALE COMMUNALE :

Poursuite de l'aménagement de la salle d'archives, poursuite de la reprise partielle des gouttières de la Grande Bâtisse

SECURITE :

Mise en place de la vidéoprotection

CADRE DE VIE :

Construction d'un abri à l'arrêt des Trois Tilleuls, sécurisation du cimetière (abattage d'acacias)

SALLE DES FÊTES :

Réfection du plafond, des luminaires et du parquet

VIABILISATION DE TERRAINS A BÂTIR ROUTE DE BARBEAU :

Mise aux normes du réseau de sécurité incendie route de Barbeau

Etude financière du projet

SERVICE PUBLIC :

Renouvellement annuel des équipements des services techniques

VOIRIE :

Limitation de la vitesse à 30km/h sur tout le village, mise en place de coussins berlinois route de la Plaine

I RECETTES 2022

DOTATIONS	67 688.00€
IMPÔTS LOCAUX ET AUTRES PRODUITS	520 222.41€
SUBVENTIONS ET FCTVA	198 385.20€

I DÉPENSES 2022

FONCTIONNEMENT	420 777.40€
REMBOURSEMENT EMPRUNTS	52 503.12€
INVESTISSEMENT	323 450.85€

URBANISME ET TAXE

Gérer mes biens immobiliers : un nouveau service en ligne pour les usagers propriétaires

Le service « Gérer mes biens immobiliers » s'enrichit pour permettre aux propriétaires de se conformer à la loi et déclarer l'identité des occupants de leurs biens immobiliers. Le service donne également la possibilité de déclarer les loyers en cas de locations. En 2023, la taxe d'habitation est supprimée pour toutes les résidences principales et tous les contribuables. Cependant, elle reste applicable aux autres locaux, notamment les résidences secondaires et les locaux vacants. Dans ce cadre, afin d'identifier les locaux qui demeurent taxables, la loi de finances pour 2020 a mis en place une nouvelle disposition déclarative à destination de l'ensemble des propriétaires (personnes physiques et personnes morales). Ces derniers devront, pour chacun de leurs locaux, indiquer à quel titre ils les occupent et, quand ils ne les occupent pas eux-mêmes, préciser l'identité des occupants et la période d'occupation (situation au 1er janvier 2023). **Les contribuables auront jusqu'au 30 juin 2023 pour le faire. Ensuite, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration.**

Comment déclarer ?

Sur le site internet www.impot.gov.fr

> Si vous êtes un particulier : Connectez-vous sur Votre espace particulier > Biens immobiliers

> Si vous êtes un professionnel : Rendez-vous sur Votre espace professionnel > Démarches > Gérer mes biens immobiliers

Dès que vous accédez au parcours déclaratif, une bulle informative « Déclaration attendue » est affichée au-dessus de chaque bien immobilier.



**Vous êtes propriétaire d'une résidence principale ?
D'une résidence secondaire ?
D'un bien locatif ?**

Depuis janvier 2023, chaque propriétaire doit renseigner qui habite dans sa ou ses propriétés via Gérer mes biens immobiliers sur impots.gov.fr*

| TRAVAUX ET TAXE D'AMÉNAGEMENT

■ Les travaux à déclarer

Tous les travaux réalisés dans votre bien immobilier n'entraînent pas obligatoirement le dépôt d'une déclaration. Seules les constructions nouvelles et les changements d'affectation ou de consistance doivent être déclarés. Les informations transmises permettront la mise à jour de l'évaluation de votre bien en matière d'impôts lo-

caux ainsi que le bénéfice éventuel d'une exonération. Pour les propriétés bâties, les travaux ou changements à déclarer sont les constructions nouvelles, les changements de consistance et les changements d'affectation.

■ Les constructions nouvelles

Est considéré comme une construction nouvelle tout bâtiment qui est construit pour la première fois sur une parcelle de terrain non bâti (construction nouvelle propre-

ment dite) ou un bâtiment construit en remplacement d'un immeuble ancien qui a été démoli (reconstruction).

■ Les changements de consistance

Les changements de consistance sont des transformations qui ont pour effet de modifier le volume ou la surface d'un local.

Un local désigne toute propriété ou fraction de propriété normalement destinée à une utilisation distincte (maison, appartement).

Il s'agit essentiellement :

- d'addition de construction : agrandissement au sol ou en élévation (création d'un étage supplémentaire) ; (abris de jardin et piscine inclus)

- de démolition totale ou partielle ;
- de restructuration de construction (division d'une maison en appartements ou à l'inverse, réunion de plusieurs appartements en un seul logement) ;
- de la transformation d'une dépendance en pièce d'habitation (garage transformé en chambre)

■ Les changements d'affectation

Les propriétés bâties sont réparties en plusieurs groupes : locaux d'habitation, locaux à usage professionnel, locaux commerciaux et établissements industriels.

Un changement d'affectation est une modification qui fait

passer un local d'un groupe à un autre groupe. Exemples : la transformation d'un local d'habitation en magasin ou la transformation d'un appartement en bureaux professionnels.

■ Quelles déclarations déposer ?

Des déclarations doivent être souscrites lorsque de nouvelles constructions sont réalisées, ou lorsque des constructions existantes sont transformées, restaurées ou aménagées.

En dehors de ces événements, vous n'avez pas de déclaration annuelle à souscrire.

■ Différentes déclarations sont à votre disposition

S'il s'agit d'une construction nouvelle ou d'une reconstruction, vous devez utiliser l'un des formulaires suivants :

- N°6650 modèle H1 pour les maisons individuelles et leurs dépendances ;
- N°6652 modèle H2 pour les appartements et leurs dépendances ;
- N°6654 ME pour les locaux exceptionnels et leurs dépendances (château).

Pour les changements de consistance des immeubles existants (additions de construction, surélévations,

démolitions partielles ou totales...) et les changements d'affectation (logement transformé en local commercial), vous devez utiliser un imprimé N 6704 modèle IL. Toutefois, le changement d'affectation transformant un bâtiment rural en maison est à déclarer sur l'imprimé prévu pour les constructions nouvelles modèle H1. Les imprimés sont disponibles sur le site impots.gouv.fr via le moteur de recherche.

■ Taxe d'aménagement : quels tarifs pour 2023 ?

La taxe d'aménagement due pour les constructions nécessitant une autorisation d'urbanisme augmente de plus de 8 % en régions en 2023. La hausse était de près de 7 % en 2022. Les montants fixés pour l'année 2023 sont de :
• 886 € le m² hors Île-de-France (contre 820 € en 2022) ;
• 1004 € le m² en Île-de-France (contre 929 € en 2022).
Les valeurs forfaitaires par mètre carré de surface de construction, constituant l'assiette de la taxe d'aménagement, sont révisées au 1er janvier de chaque année en fonction du dernier indice du coût de la construction publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Pour l'année 2023, il s'agit de l'indice 2037.

À savoir : Pour certains types d'aménagement ou d'installation (piscine, panneaux photovoltaïques fixés au sol par exemple), il existe des montants spécifiques :
• 250 € par m² de piscine ;
• 12 € par m² de surface de panneau fixé au sol.

ACTION SOCIALE

AJPA, AJPP et AAD : Derrière ces acronymes, 3 engagements de la Caf envers les familles touchées par la maladie, le handicap ou la perte d'autonomie d'un proche

Une personne en situation de handicap, en perte d'autonomie ou gravement malade peut requérir la présence régulière, voire quotidienne, d'un proche pour la soutenir dans la vie de tous les jours : préparation des repas, accompagnement à des rendez-vous médicaux, réalisation des démarches administratives, aide dans les tâches du quotidien (courses, repassage, douche...).

La Caf de Seine-et-Marne accompagne ces personnes et leur proche aidant en proposant des prestations adaptées à leur situation, telles que l'allocation journalière de

présence parentale (AJPP), l'Aide à domicile des familles (AAD) ou encore l'allocation journalière du proche aidant (AJPA).

En 2022*, le nombre de bénéficiaires de l'AJPA et de l'AJPP est en évolution importante : sur les 8 premiers mois de l'année il est déjà supérieur à toute l'année 2021.



■ L'ALLOCATION JOURNALIERE DU PROCHE AIDANT (AJPA)

L'ajpa est une aide financière versée aux personnes devant réduire ou arrêter leur activité professionnelle pour soutenir leur proche en difficulté.

Elle est versée dans la limite de 66 jours sur l'ensemble d'une carrière professionnelle (dans la limite de 22 jours par mois) en remplacement de la perte de revenus liés à une activité professionnelle :

58.59 € / journée 29.30 € / demi-journée

Plus d'infos (conditions et montants) sur le site [caf.fr](https://www.caf.fr) :
<https://www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/droits-et-prestations/handicap/l-allocation-journaliere-du-proche-aidant-ajpa>

*A la fin des 310 allocations, l'ajpp peut être renouvelée (selon avis médical).

■ L'ALLOCATION JOURNALIERE DE PRESENCE PARENTALE (AJPP)

Les parents confrontés à la maladie ou au handicap de leur enfant sont souvent contraints de réduire ou d'arrêter totalement leur activité professionnelle, pour s'occuper de lui (rendez-vous médicaux, hospitalisation, perte d'autonomie...).

L'ajpp est une aide financière versée aux parents afin de leur permettre de rester aux côtés de leur enfant nécessitant une attention particulière.

Elle est versée tous les mois (dans la limite de 310 alloca-

tions par an*) en remplacement de la perte de revenus liés à une activité professionnelle :

58.59 € / journée 29.30 € / demi-journée

Plus d'infos (conditions et montants) sur le site [caf.fr](https://www.caf.fr) :
<https://www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/droits-et-prestations/handicap/l-allocation-journaliere-de-presence-parentale-ajpp>

*A la fin des 310 allocations, l'ajpp peut être renouvelée (selon avis médical).

■ L'AIDE A DOMICILE DES FAMILLES (AAD)

L'aide et l'accompagnement à domicile peuvent être proposés aux familles lors de moments délicats ou d'événements pouvant bouleverser l'équilibre familial. L'aide et l'accompagnement à domicile sont assurés par des professionnels formés qui interviennent à domicile pour soutenir la famille dans ses relations avec ses enfants, la conseiller sur l'organisation et l'entretien de la maison... Les modalités d'intervention sont déterminées avec la famille, en fonction de ses besoins.

Conditions pour bénéficier de l'AAD :

- Être allocataire Caf
 - Avoir au moins un enfant à charge ou attendre un premier enfant.
- À noter : l'aide à domicile financée par la Caf n'intervient qu'en dernier ressort s'il n'y a aucune autre possibilité d'aides (mutuelle ou un autre organisme...).
- Plus d'infos sur le site caf.fr : <https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-seine-et-marne/offre-de-service/vie-personnelle/soutien-aux-parents/l-aide-domicile-des-familles>

De nombreux cas peuvent ouvrir droit à une participation financière de la Caf au titre de l'aide à domicile :

- Une grossesse, une naissance ou une adoption ;
- La séparation des parents ;
- L'incarcération d'un parent ;
- Le décès d'un enfant ou d'un parent ;
- L'indisponibilité liée à des soins ou traitements médicaux pour un enfant ou un parent.

Pour réaliser un diagnostic de la situation et l'ouverture potentielle au droit à la prestation, l'allocataire qui remplit les conditions doit contacter l'un des 4 services d'aide et d'accompagnement à domicile conventionnés avec la Caf de Seine-et-Marne ADMR77, AFAD IDF, AIDOM Expert, UNA.

I INFORMATION / EMPLOI

La Crèche familiale intercommunale du Châtelet-en-Brie recrute des assistantes maternelles agréées. Vous êtes habitant.e.s du territoire de la CCBRC ? Professionnel(le) de la petite enfance, jeune diplômé(e) ou en reconversion professionnelle ? Vous vivez dans le secteur du Châtelet-en-Brie ? Cette annonce est faite pour vous ! En intégrant l'équipe de la Crèche familiale :

- Vous serez chargé.e d'assurer l'accueil d'enfants de 0 à 3 ans à votre domicile tout en profitant d'un encadrement et d'un soutien pluridisciplinaire.
- Vous bénéficierez, chaque semaine, d'animations et ateliers mis en place par une éducatrice de jeunes enfants.
- Vous pourrez mener et réaliser à bien des projets en équipe !

La crèche familiale vous propose :

- Des groupes de paroles menés par une psychologue
 - Des conférences médicales de prévention dirigées par des professionnels de santé (diététiciennes, ostéopathe, médecin, psychologue...)
 - Des formations
 - Des ateliers, des sorties, des spectacles...
 - Des journées 100% crèche avec une collègue (accueil dans la structure toute la journée)
- Pour plus d'informations, contactez Mme CHAUSSERAY par mail : benedicte.chausseray@cbrtc.fr

CADRE DE VIE

Un annuaire des forces vives de Féricy !

Des acteurs, des talents ? Vous êtes une association ou une entreprise, domiciliée à Féricy et vous n'êtes pas encore référencé sur le site internet de notre commune ? Alors n'hésitez pas à vous recenser auprès de l'accueil de la Mairie. C'est simple et rapide. Envoyez-nous un mail à : mairie.fericy@wanadoo.fr en indiquant les informations suivantes :

- Nom de l'association ou de l'entreprise
- Domaine d'activité/Nature des services que vous proposez
- L'adresse pour vous contacter
- Numéro de téléphone (optionnel) fixe et/ou mobile
- Une adresse mail
- Votre site internet si vous en possédez un
- Quelques lignes pour vous présenter

Cette inscription ne vous engage en rien. Elle est libre et gratuite. Ce recensement nous permet, aussi, de vous inviter à participer au forum des associations et des artisans de Féricy qui se déroule traditionnellement fin août / début septembre !

Pour info, vous avez un regard total sur les informations mises à disposition, à tout moment vous avez la possibilité de nous contacter pour une mise à jour.

SMITOM-LOMBRIC VOUS INFORME

Projet de réaménagement du site industriel du SMITOM-LOMBRIC (77) : venez participer à la concertation publique !

Une concertation préalable est organisée du 13 mars au 24 avril 2023 dans le cadre du projet de réaménagement du site industriel du SMITOM-LOMBRIC à Vaux-le-Pénil. Cette concertation doit permettre à tous les habitants de s'informer et de s'exprimer sur le projet.

La réunion publique d'ouverture aura lieu le jeudi 16 mars à 18h30 à l'Espace Saint-Jean (26 Place Saint-Jean) à Melun.

De nombreux temps d'échange et de rencontres sont organisés tout au long de la concertation.

Plus d'informations en mairie ou sur : <https://concertation-lomblic.com>



VIE SCOLAIRE

Des nouvelles de l'école

Au mois de janvier, les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont pu profiter de 10 séances de natation à la piscine de la Faisanderie à Fontainebleau grâce au SIRP. La grande majorité des CE2 et CM2 ont validé leur test.

Les lundi 13 et vendredi 17 février, tous les élèves de l'école ont planté des bulbes dans le jardin pédagogique de l'école avec notre guide nature Jeff, suite à un don de la mairie qui les avait reçus de M. Benjamin Génin de Pringy Paysage.

Les mardi 14 après-midi et jeudi 16 février, les élèves des trois classes ont planté les pommiers du futur verger du Domaine. Ce projet a été porté par la fédération départementale de chasse qui a fourni les arbres choisis par les Croqueurs de Pommes de Féricy. M. Claude Féraud a expliqué, suivi et encadré les plantations et Mme Cassandra Brion a formé les élèves sur le rôle d'une haie à travers de la théorie et des jeux. Jef a participé à la préparation et à l'encadrement de l'évènement. M. Bourges est venu aider les trois classes et d'autres parents d'élèves ont également participé. Les élèves et l'équipe enseignante remercient toutes les personnes ayant permis la réalisation de ce beau projet !

Le vendredi 17 février, après la classe, avant les vacances d'hiver, l'association AAPEMF Machault/Féricy (association de parents des écoles du RPI nouvellement créée) a proposé une vente de crêpes à la sortie des 2 écoles afin de collecter de l'argent pour d'éventuelles sorties scolaires ou une éventuelle kermesse. Pour finir, en mars, les élèves découvriront ou redécouvriront à la Salle de la Source « l'Arbre à Lire » de la CCBRC,

réalisé par Hélène Deborde, habitante du village. Les 3 classes participeront à la confection d'éléments participant à l'évolution de cet arbre et à des ateliers musicaux sur le thème de l'eau avec Christine Martin-Culet, féricienne également.

A bientôt pour de nouvelles aventures !
La directrice de l'école Mme Parisot.



| ANIMATIONS

■ Nettoyage de Printemps

L'arrivée du printemps est synonyme de renouveau, nous vous donnons rendez-vous le samedi 1er avril à 14 h pour cette opération en faveur de l'environnement. Nous sommes régulièrement alertés par nos concitoyens de nombreux dépôts sauvages à l'orée de nos forêts et bois ! Au départ de la Place Héron de Villefosse, petits et grands, élus, habitants, associations... redoubleront d'efforts pour nettoyer la commune de ses déchets. Papiers

gras, paquets de cigarettes, bouteilles et canettes, sacs plastiques, ferraille ou pneus abandonnés... la chasse est bientôt ouverte ! Apportez vos gants, nous fournissons les sacs.

Une collation sera offerte aux participants à la fin de l'événement.

Informations à l'accueil de la Mairie.

■ Chasse aux œufs (pour enfants de 3 à 11 ans)

Et après le grand nettoyage, nous vous attendons le dimanche 9 avril à 10h dans le Parc du Domaine de Salle, coté salle de la Source ! Entre amis ou en famille, en solo

ou en équipe, n'hésitez pas à tous les ramasser... Munissez-vous de vos paniers et bonne chasse !

■ Concert « Le Violon voyageur de Stéphane Rullière », violoniste et peintre.

Après avoir joué en soliste dans les plus grandes salles parisiennes (Gaveau, Théâtre des Champs Élysées, Sainte Chapelle) et à travers le monde, Stéphane Rullière nous fait découvrir le répertoire et les milles fantaisies du violon. Soliste de Roberto Alagna, d'Aznavour, également artiste peintre, il nous emmènera découvrir ses nombreuses facettes dans ses toiles et dans sa musique lors de son récital et de présentation picturale et musicale.

Au programme : Bach sonate pour violon seul, Le Printemps de Vivaldi, musiques persanes et slaves traditionnelles.

Artiste complet, Stéphane Rullière vous invite donc à vibrer au son de son violon dans l'Eglise, puis à rêver devant ses plus belles œuvres dans la Salle de la Source.

Dimanche 09 avril à 16 h. Participation libre en faveur de la réfection de la toiture de l'église.



I VIE ASSOCIATIVE

■ AVEC LES QUINCONCES, C'EST PARTI POUR UNE TROISIÈME ANNÉE DE RÉJOUISSANCES !

Depuis 2020, l'association Les Quinconces s'active à Féricy et ailleurs en Seine-et-Marne pour proposer des moments festifs de rencontres et de découvertes : concert rock, bal folk, projection de courts-métrages pour jeune public, circuit découverte à travers le village et des jardins, karaoké, café associatif... Cette année encore, les projets ne manquent pas pour cette petite équipe de bénévoles. Suivez le programme !

Les cafés

Les Quinconces organise régulièrement des cafés ouverts à tous, lieux de convivialité dans une salle des fêtes décorée pour l'occasion.

Le prochain café ouvrira ses portes le vendredi 12 mai à 19h.

Les événements

Samedi 11 mars à 19h30

Bal Folk avec le duo Electrons libres (tout public)

Samedi 15 avril à 20h

Spectacle Conte et guitare « D'amour et de mort », avec Lucie Glinel et François Valancony (à partir de 8 ans)

Ailleurs près de chez vous

A l'occasion du Troc aux plantes qu'elle coorganise avec l'association machaulienne Les Festiv'Alliés, Les Quinconces proposera des animations autour des plantes lundi 1er mai à Machault, square de l'abbé Duval.

Les ateliers

Des ateliers en petits groupes sont proposés gratuitement aux adhérents, quel que soit leur niveau, du débutant au confirmé. « Graines de crapule » propose aux jardinier(ère)s amateur(trice)s de se retrouver autour du plaisir de jar-

diner ensemble en créant ses propres plants, en semant, en bouturant, en marcottant et de partager des savoir-faire, des techniques, du matériel et du bon temps : les premiers samedis de chaque mois, de 10h à 12h chez l'un des participants, avec Isabelle et Frédérique. « A vos pinceaux » encourage la pratique du dessin et de la peinture. Au menu, acrylique, aquarelle ou fusain... Chacun travaille à son rythme, selon ses compétences techniques à la réalisation d'un travail personnel ou collectif en accord avec ses propres aptitudes. Un lundi sur deux, de 14h à 17h dans la petite salle des Fêtes avec Sylvie et Juliette. « Sculpteurs d'argile » pour mettre les mains dans l'argile et découvrir ce dont vous êtes capable. Initiation ou perfectionnement, figuratif ou expression libre, au sein de son atelier situé à Féricy, Sylvie vous accompagne dans toutes les étapes de votre projet pour de belles réalisations. Atelier mensuel de 2h, pour adultes (du lundi au samedi) et enfants à partir de 8 ans (le mercredi). Une participation est demandée pour l'achat de la terre.

Vous souhaitez participer à l'un de ces ateliers ou simplement adhérer à l'association pour toujours plus d'événements dans le village ? Rien de plus simple, contactez Les Quinconces par mail à quinconces77@gmail.com. Pour en savoir plus sur l'association et la programmation, rendez-vous sur le site internet des Quinconces <https://lesquinconces77.wordpress.com/> et sur Facebook [quinconces77](https://www.facebook.com/quinconces77)

Frédérique Hall

The poster features a red background. On the left is the logo for 'l'asso Les Quinconces', which includes a stylized tree and a house. In the center is a painting of a green face with large, wide eyes and a red heart on its mouth. On the right, there is text in white and yellow. At the top right, a yellow box says 'SAMEDI 15 AVRIL 2023'. Below that, it says 'l'asso Les Quinconces présente' and 'D'amour et de mort'. The main text describes the event as a 'spectacle glaçant et plein d'humour' with questions like 'Peut-on mourir d'amour?' and 'Peut-on mourir par amour?'. It lists the performers as Lucie Glinel and François Valancony, starting from 10 years old. Ticket prices are 'Entrée 12€ - Adhérents 7€' and 'Enfants moins de 12 ans : gratuit'. The location is 'Salle des fêtes de Féricy à 20h' with a 'Buvette sur place'. Social media icons for Facebook and Instagram are present, along with a QR code and the email quinconces77@gmail.com.

■ FÉRICY CULTURE LOISIRS

Féricy Culture Loisirs organise de nombreuses festivités tout au long de l'année en plus des activités hebdomadaires (Yoga, tennis de table, cours d'aquarelle, cours de salsa, carte et jeux, ...).

Retour en image sur les dernières festivités qui ont permis à de nombreuses personnes de s'amuser et passer un moment convivial.



1 et 2. Soirée espagnole
3. Soirée Beaujolais nouveau

■ Projection Cinéma

Le dimanche 12 février FCL a organisé pour les 70 ans des foyers Ruraux la projection du film amateur du son et lumière organisé et créé par Jean Marc Defer, dans la cour de la Ferme de l'église chez Pierrette et Jacques Gougé en 1992. Ce dimanche la salle des Fêtes était pleine, l'ambiance chaleureuse avec les participants bénévoles du spectacle et les nouveaux villageois présents, tous prêts à vivre ce moment magique du père Mathieu et de Patte en Bois. Malgré nos efforts à transférer la cassette en clé USB, la qualité du son et de l'image furent très moyenne, mais la magie était là surtout pour les anciens bénévoles, les photos ont été appréciées et les gâteaux aussi... Nous envisageons projeter le film du son et lumière de 1994 mais là il a été réalisé par un professionnel et il est nettement meilleur !

■ Prochain rendez-vous

Nous organisons le 1er avril une matinée découverte des chemins autour de Féricy avec Jeff (Jean-Emmanuel FLORY), guide nature.



■ Les écoles de Féricy et Machault ont leur association de parents d'élèves !

Après plusieurs mois de gestation, nous avons enfin créé l'AAPEMF, Association autonome des parents d'élèves de Machault et Féricy, qui a pour vocation d'animer la vie des écoles en organisant des actions ponctuelles et des manifestations extra-scolaires au bénéfice des enfants des deux villages.

Un groupe de parents enthousiastes et dynamiques des deux écoles se sont réunis en début d'année scolaire lors d'une assemblée constitutive et l'AAPEMF est née courant novembre 2022.

Voici entre autres les objectifs de l'association :

- Contribuer au bon fonctionnement des différentes classes en apportant un soutien matériel ;
 - Favoriser l'entraide entre les parents et l'équipe enseignante ;
 - Créer un climat d'apprentissage agréable pour les enfants.
- L'association compte à ce jour 26 membres et nous avons déjà organisé quelques actions :
- Vente de gâteaux lors de la chorale de Noël à l'école maternelle de Machault ;
 - Organisation d'une initiation aux réflexes archaïques le 8 février, animée par Claire-Marie Fleteau, praticienne de Machault ;
 - Vente de crêpes à la sortie des deux écoles le 17 février : cette vente a remporté un franc succès auprès des enfants !

Notre objectif est d'organiser une belle kermesse pour les enfants en fin d'année avec des jeux et des surprises, la date et le lieu sont en train d'être définis.

Si vous souhaitez vous investir, n'hésitez pas à rejoindre l'association dont le fonctionnement repose sur le temps des bénévoles ! Pour nous contacter, merci d'envoyer un e-mail à contact.apemf@gmail.com ou de me contacter au 07 71 08 89 16.

À très bientôt,
Violaine Kangou
Présidente de l'AAPEMF



Les crêpes ont eu un tel succès à Féricy que nous n'avons pas eu le temps de prendre de photos !

Le stand de crêpes devant l'école de Machault

| RETOUR EN IMAGES

■ Collecte de jouets : action solidaire en lien avec la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.

Un grand merci à tous pour votre générosité ! Encore cette année les fériens ont répondu présents lors de la collecte de jouets !

L'occasion pour tous de faire du tri dans les jeux délaissés par vos enfants et d'offrir un bel instant de fêtes aux en-

fants de familles aujourd'hui fragilisées. Toute la Communauté de Communes s'est mobilisée pour cette opération « Noël solidaire » : Le résultat est à la hauteur puisque pas moins de 40 m³ ont été recueillis. Encore merci !

■ Festivités de Noël

Cette année encore nous avons pu apprécier l'investissement de nos précieuses bénévoles pour la confection des colis de Noël et la décoration de la salle des fêtes.

Merci à elles d'embellir ainsi ces beaux moments de fêtes. Comme chaque année, la balade des petits lutins et les chanteurs en herbe de l'association Musique et Compagnie a fait des heureux.

La calèche de la famille Rocher, décorée pour l'occasion aux couleurs de Noël et sous la conduite experte de Flori-

an a arpenté le village jusqu'au domicile des anciens.

C'est avec beaucoup d'émotion que les anciens du village ont reçu leurs colis des mains d'un Père Noël toujours aussi fringant au fil des années.

Quelques larmes de bonheur ont coulé, preuve s'il en est de l'importance de ce moment où les multiples générations du village se rencontrent et partagent leur joie de vivre ensemble cette période festive.



Les parents ont pu apprécier une nouvelle fois la qualité des contes proposés par le Centre de Création et de Diffusion Musicale.

Bertrand et Céline ont su captiver petits et grands à travers des histoires de Noël peu communes.



Les enfants présents ont pu profiter ensuite de la venue du Père Noël pour recevoir leurs cadeaux de sa main et déguster ensuite goulûment quelques confiseries et boisson chocolatée offertes par la mairie.



RETOUR EN IMAGES

■ Concert des Ondes Musicales

Le 4 décembre dernier, l'église Sainte-Osmanne a accueilli sous son (presque) nouveau toit la formation les Ondes Musicales.

Cet ensemble regroupe trois musiciens jouant alternativement et selon les arrangements très soignés de Célia Bonin : du bugle, de la trompette, de l'euphonium et du saxophone ténor.

Cet ensemble a régalié l'auditoire par l'interprétation des grands airs d'Opéra, de concertos ou symphonies des plus grands compositeurs de l'époque baroque et classique. Merci encore à eux pour cette généreuse contribution à la réfection de l'église du village.



■ Les vœux du Maire

En ce début d'année, Monsieur Jean-Luc Germain, maire de Féricy, a fait part de ses vœux pour 2023 à l'ensemble des fériciens à la salle des fêtes.

L'occasion de présenter le bilan de début de mandat ainsi que les projections pour les années futures. Après le discours, Monsieur Pierre Cuypers, sénateur de Seine et Marne, a pris la parole pour féliciter l'ensemble des élus,

les agents de la commune et les bénévoles pour leurs engagements et le dynamisme de "notre petite commune de Seine et Marne". Encore merci à chacune et chacun d'entre vous pour ce moment d'échange et de partage !



I DATES À RETENIR

- > Samedi 1er avril : Nettoyage de Printemps à 14h
- > Dimanche 09 avril : Chasse aux œufs de Pâques entre 10h et 12h
- > Dimanche 09 avril à 16 h : Concert et exposition de peinture « Le Violon voyageur de Stéphane Rullière »
- > Dimanche 21 mai : Vide-greniers de 8h à 18h
- > Samedi 10 juin : Nuit du Conte
- > Mardi 27 et mercredi 28 juin : Festival au coin des rues – Parc du Domaine de la Salle
- > Samedi 24 juin : Feu de la Saint Jean

I CHEZ NOS VOISINS

Samedi 1er et dimanche 2 avril – Blandy-Les-Tours
Journées des plantes & Art du jardin – Fête du printemps

Samedi 15 avril à 15 h – Vulaines-sur-Seine
Spectacle et théâtre « Atypiques » par la compagnie Les Eduls

Dimanche 16 avril – Rando des Trois Châteaux
7 parcours pour toute la famille et tous les niveaux
+ d'infos : www.seine-et-marne.fr

Lundi 1er mai – Troc aux Plantes - Machault



IMPRESSION : MAIRIE DE FÉRICY

DIRECTEUR DE PUBLICATION : JEAN-LUC GERMAIN

RÉDACTION : D.BREUILLE, C.DJORDJEVIC, M.BOURGES, Y. HAMÉON, A.PARISOT, M-A.MANDET, F. HALL, V. KANGOU

CRÉATION GRAPHIQUE : P.ALLEYRAT

PHOTOS : P.ALLEYRAT, C.ROCHER, V.GARNOTEL, H.DESPOTS

DISTRIBUTION : L'ÉQUIPE DE BÉNÉVOLES

CONTACT : COMMUNICATION@FERICY.FR



MAIRIE DE FÉRICY

1 ROUTE DE BARBEAU
77133 FÉRICY

01 64 23 85 26

WWW.FERICY.FR

MAIRIE.FERICY@WANADOO.FR